**INFORMATION PREFECTURE DU 29 JUILLET 2019**

Météo France vient de placer le département en vigilance jaune pour les "orages" à partir de 2h du matin cette nuit. Par ailleurs, des vents importants sont annoncés à partir de ce jour et pour les prochaines 48 heures (vents de Sud - Sud-Est dépassant les 30 km/h avec des rafales de 80 à 90 Km/h). Nous vous invitons ainsi à redoubler de vigilance face aux risques à la fois d'incendie de forêt, de landes et de prairies mais également face aux risques de chute d'arbre. Les maires veilleront ainsi à fermer leurs parcs, bois et jardins à la fréquentation du public en cas de vent pouvant entraîner des chutes d'arbres et de branches.

Pour mémoire, par**arrêté préfectoral du 23 juillet 2019**, il est interdit de pénétrer dans les bois, forêts et massifs forestiers listés dans l'arrêté, avec véhicules à moteur (hors propriétaires forestiers et leurs ayants droit et services publics)**, en dehors des routes goudronnées ouvertes à la circulation publique.**

Ci-dessous, les quelques conseils à respecter afin de sensibiliser la population aux dangers propres à la saison estivale :

* Ne pas allumer de feu en forêt ni à moins de 200m de la forêt
* Ne pas fumer en forêt
* Ne pas jeter de mégots par la vitre de la voiture
* Ne pas abandonner de déchets, particulièrement en verre, notamment en forêt
* Ne pas faire de barbecue en forêt
* Éviter l'utilisation d'engins mécaniques en forêt
* Camper uniquement dans les lieux autorisés, sécurisés et protégés
* Respecter toutes les consignes de sécurité en forêt
* Rester éloigné d'un feu de forêt
* En cas d'emploi d'engins agricoles, lors de moisson, rester vigilant et privilégier les plages horaires les moins chaudes
* Fermeture des parcs éventuellement (type accrobranches)

 ***En cas de départ de feu, prévenir les pompiers ou la gendarmerie ou la police en composant le 112, en précisant le lieu et si possible l'importance du sinistre****.*